Contrôles périodiques



Vous êtes propriétaire d'une villa, d'un immeuble, d'un atelier, d'un commerce, etc...

L'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), impose depuis le 1^{er} janvier 2002, un contrôle périodique des installations électriques.

Lorsque votre installation est soumise au contrôle :

